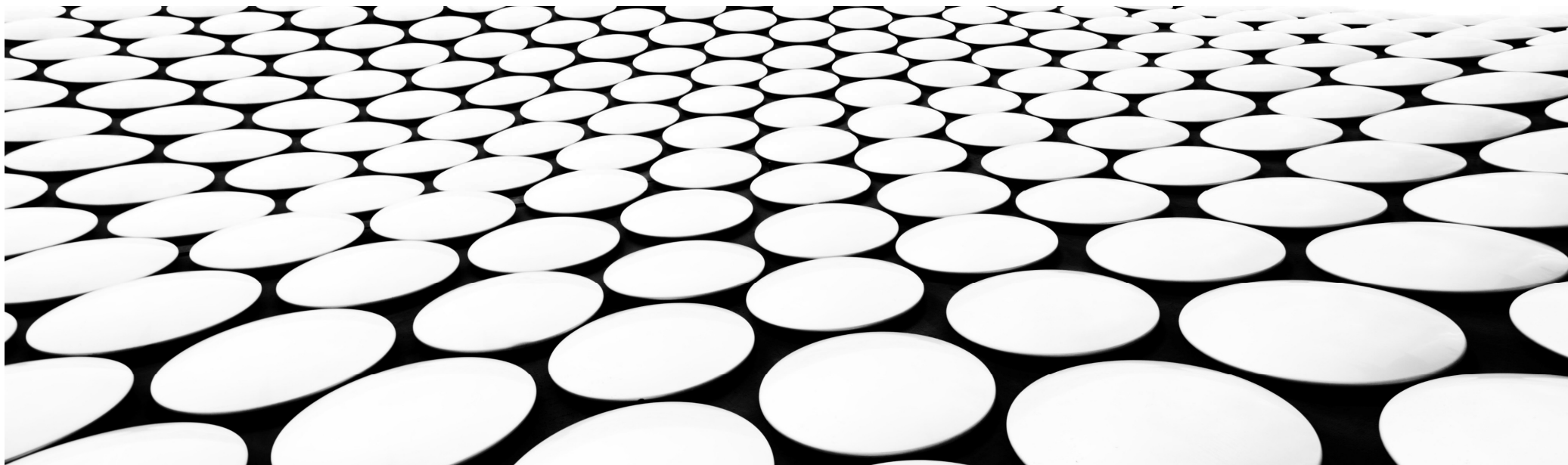

PRESENTATION SOCACE

SEPTEMBRE 2026



PRESENTATION SUCCINTE DE SOCACE

- Siège social à Saint-avold (Moselle)
- Etablie en 1994 par 2 responsables douane de Danzas – à l'origine représentation fiscale et déclarations d'échanges de biens
- Devient Représentant en Douane Enregistré, puis Opérateur Economique Agréé en 2017
 - Autorisation OEA renouvelée en 2023
- 3 domaines d'activité principaux
 - Douane – établissement des formalités d'import et export
 - Déclaration d'échanges intra-européens – déclaration EMEBI, DES
 - Représentation fiscale de sociétés étrangères
- Des clients variés en termes de secteur d'activité, de présence géographique et de taille
 - Des acteurs de l'industrie chimique et pétrolière
 - D'autres grands groupes industriels internationaux
 - Des PME et sociétés locales innovantes (de Lorraine, mais également d'autres régions de France)

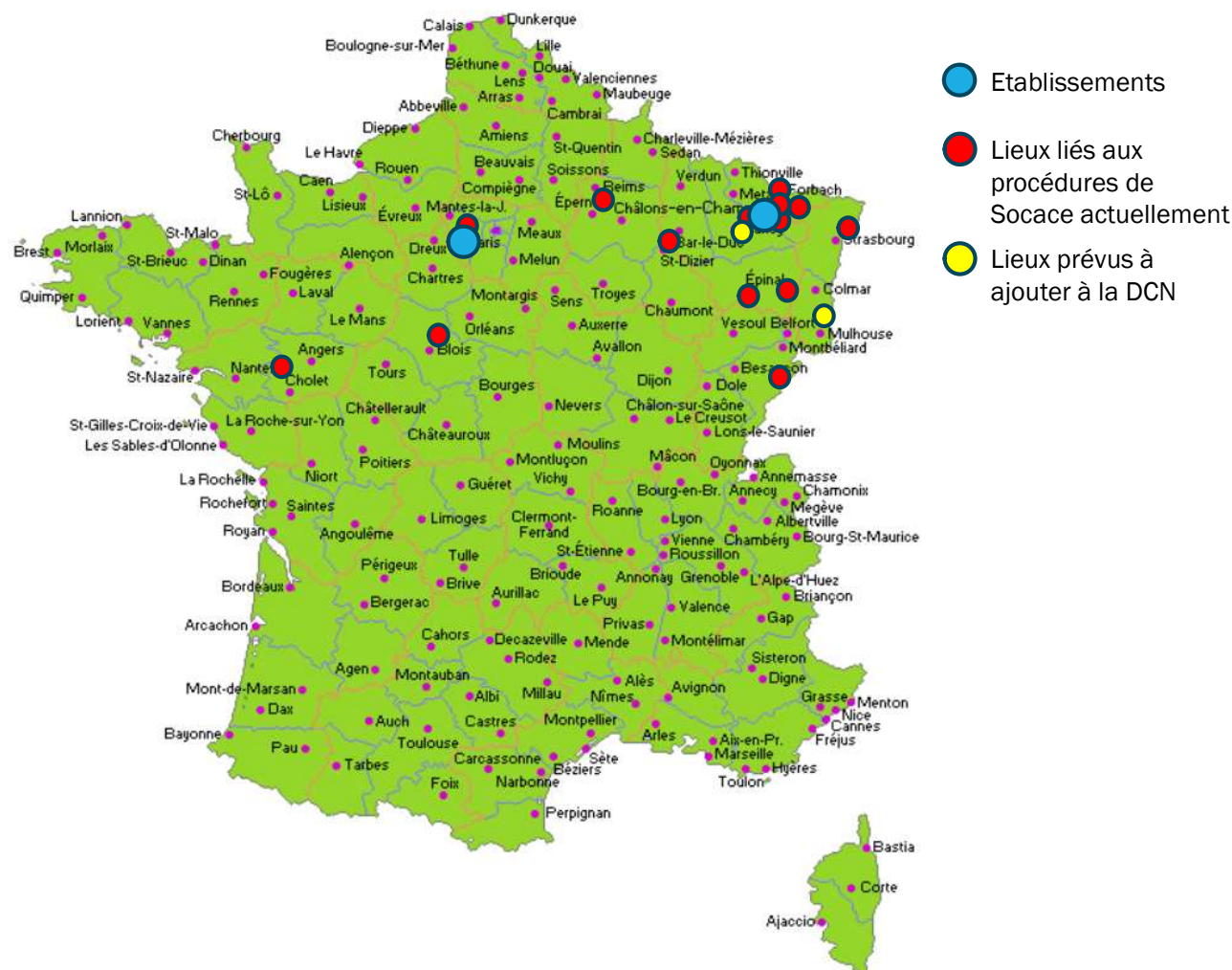


POSITIONNEMENT DE SOCACE

- Socace est un acteur économique spécialisé sur les problématiques douanières et de TVA internationale
 - Mise en place de procédures douanières et établissement de déclarations en douane (import et export) et documents afférents (EUR1, ATR...)
 - Assistance pour le dépôt des déclarations EMEBI (utilisation des connaissances douanières afin d'assurer la bonne réalisation des déclarations)
 - Représentation fiscale pour les sociétés étrangères qui réalisent en France des opérations entrant dans le champ d'application de la TVA (en général en lien avec des transactions internationales, soit import/export, soit commerce intra-européen)
- Socace ne dispose pas d'entrepôt ni de moyens de transport – uniquement gestion des process administratifs
- Socace dispose
 - D'une procédure de Dédouanement Centralisé National auprès du bureau d'Ennery (Moselle), lui permettant d'effectuer les déclarations en douane pour toute société française quelque soit sa localisation
 - D'un LADT (sans entrepôt) sur ses lieux, offrant la possibilité d'effectuer des dédouanements sur place pour les entreprises ne disposant pas de lieu agréé par la douane pour leurs opérations
 - D'une procédure domiciliée auprès du bureau de Trappes (Yvelines) lui permettant d'effectuer des opérations de dédouanement à cette adresse
 - D'accréditations de l'administration fiscale pour représenter des sociétés non établies dans l'union européenne

PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

- Présence historique en Lorraine
- Ennery (Moselle) :
Procédure de
Dédouanement
Centralisé National et
LADT en nom propre
- Trappes (Yvelines) et
Epinal (Vosges) :
Procédures
domiciliées



LES COMPÉTENCES DE SOCACE

- Plus de 30 ans d'expérience en matière de douane, à la fois pour des opérations simples mais aussi plus complexes telles que
 - Le perfectionnement actif / passif
 - Les destinations particulières
 - Les dédouanements sur train / barge
 - Les régimes des retours
 - Les produits à double usage / matériel de guerre...
- Plus de 30 ans d'expérience en matière de représentation fiscale, ayant conseillé de nombreuses sociétés étrangères sur différents types de problématiques
- Gestion des déclarations d'échanges intra-européens depuis leur mise en place
- Excellentes relations avec les administrations douanières et fiscales en France
- Reconnue pour sa rapidité, son professionnalisme et sa relation de confiance
 - Des clients historiques qui ont confié à Socace leurs formalités de douane et déclarations EMEBI depuis longtemps
 - Flexibilité d'une PME, très grande réactivité aux besoins des clients et en même temps structure et des process solides, validée par la certification OEA
 - Personnel trilingue français / anglais / allemand
 - Conseil systématique au client pour bénéficier des accords douaniers et optimiser les opérations

PROPOSITION DE SOCACE POUR LES ÉCHANGES HORS UE (SUPPORT DOUANE)

- 3 possibilités principales de support en douane proposées

Option	Solution adaptée pour les sociétés...	Obligations de la société	Service proposé par Socace
Mise en place de procédure au nom de la société	... réalisant de nombreuses opérations d'import et/ou export et souhaitant garder le contrôle sur la procédure	• Signer une convention avec la douane • Définir un lieu d'export et/ou import	• Mise en place de la procédure • Validation du lieu export et/ou import • Etablissement des déclarations en douane (procédure de la société cliente)
Dédouanement chez la société cliente avec utilisation de la procédure DCN de Socace	... réalisant des opérations d'import et/ou export de façon régulière mais souhaitant externaliser la fonction douane	• Définir un lieu d'export et/ou import	• Validation du lieu export et/ou import • Etablissement des déclarations en douane (procédure de Socace)
Dédouanement sur camion	... réalisant de façon ponctuelle des opérations d'export et/ou import	• Le camion doit être présent lors du dépôt de la déclaration chez Socace ou au bureau de Trappes (Yvelines)	• Etablissement des déclarations en douane (procédure de Socace)

- Possibilité de revue de l'ensemble des opérations d'import / export pour identifier des sources d'optimisation (utilisation des accords commerciaux, vérification des droits de douane payés, optimisation des flux logistiques...)
- Possibilité de définir un niveau de support différent en fonction des besoins et contraintes de nos clients
- Dans tous les cas, un engagement fort de conseil, réactivité et professionnalisme, notamment pour la gestion des opérations douanières complexes (perfectionnement actif / passif, biens à double usage, biens sous licence...)

AVANTAGES DU DÉDOUANEMENT AVEC SOCACE

Simplification administrative

- Pas besoin de signer des mandats de représentation en douane (1 seul, avec Socace) – pas d’engagement envers d’autres acteurs
- Facturation transparente et prévisible, pas de marge prise par les transporteurs

Optimisation des frais liés à la douane

- Socace effectue systématiquement des revues des documents pour identifier les possibilités de réductions des droits de douane (pour vous à l’import, pour vos clients à l’export) ou d’optimisation
- Socace est disponible à tout moment pour toute question en matière douanière, propose proactivement des solutions d’optimisation (régimes particuliers, origine préférentielle...)

Sécurisation des déclarations d’exportation

- Socace fournit systématiquement les déclarations d’exportation en statut sortie (justificatif d’exonération de TVA) pour toutes les opérations réalisées
- Toutes les déclarations d’exportation sont réalisées par Socace => en cas de contrôle, Socace peut fournir tous les documents

Gain logistique et prévisibilité*

- Pas besoin de s’arrêter chez un RDE ou à une douane française – pas de frais pour stop-douane
- Pas de risque de blocage du camion et/ou surcoûts à cause d’un contrôle de la douane – si la douane veut faire un contrôle, elle viendra l’effectuer à l’entrepôt de départ ou d’arrivée dans des délais définis

* Dans le cas de l’utilisation d’une procédure de dédouanement à domicile (export et/ou import)

PROPOSITION DE SOCACE POUR LA REPRÉSENTATION FISCALE

Situations
nécessitant la
désignation
d'un
représentant
fiscal en France

- Une société établie hors de l'UE doit avoir recours à un représentant fiscal lorsqu'elle réalise en France des opérations entrant dans le champ de la TVA et ne dispose pas en France d'un établissement
- Exemples de situation nécessitant un représentant fiscal (pas exhaustif) :
 - Une société non-UE réalise des ventes par internet à des clients européens à partir d'un entrepôt en France
 - Une société non-UE réalise des importations en France (par exemple pour livrer un client dans un autre état de l'UE, ou pour vendre à des particuliers sans que ceux-ci ne doivent réaliser d'importation)
 - Une société hors UE effectue des opérations triangulaires (achat dans un pays de l'UE, revente dans une autre pays de l'UE)

Service
proposé par
SOCACE

- Obtention d'un numéro de TVA en France pour la société étrangère
- Dépôt des déclarations mensuelles de TVA
- Dépôt des déclarations EMEBI si besoin
- Toutes communications avec les autorités fiscales françaises, support en cas de contrôle...

NB : les sociétés établies dans un autre état de l'UE n'ont pas l'obligation de désigner un représentant fiscal en France si elles y réalisent des opérations entrant dans le champ de la TVA, elles peuvent faire les déclarations elles-mêmes, mais si elles le souhaitent elles peuvent désigner un « mandataire fiscal » qui se charge pour eux de ses déclarations. SOCACE peut également fournir les services ci-dessus dans le cadre du mandat fiscal

PROPOSITION DE SOCACE POUR LES ÉCHANGES INTRA-EUROPÉENS

Obligations relatives aux échanges intra-européens

- Principe = libre circulation des biens et services, plus de formalités douanières lors de l'envoi / la réception de marchandises, mais il faut quand même
 1. Avoir un numéro de TVA intra-communautaire
 2. Indiquer les mentions correctes sur la facture pour bénéficier des exonérations de TVA
 3. Remplir des obligations déclaratives – Le non-respect de ces obligations déclaratives peut remettre en question les exonérations de TVA
 - A l'introduction de produits en France : déclaration EMEBI* mensuelle seulement si demandé par le CISD par courrier
 - Si le CISD ne l'a pas demandé, il ne fait PAS déclarer proactivement
 - Si le CISD l'a demandé, il faut impérativement déclarer chaque mois, même s'il n'y a pas d'opération
 - A l'expédition de produits à partir de la France
 - Déclaration EMEBI* mensuelle seulement si demandé par le CISD par courrier
 - Récapitulatif fiscal mensuel obligatoire les mois où des expéditions ont eu lieu
 - Prestations de services à des clients européens : Déclaration d'Echange de Services obligatoire (mensuelle)

* Déclarations simplifiées par rapport aux déclarations en douane pour les imports / exports, mais besoin d'identifier l'origine et la nomenclature des produits

Service proposé par SOCACE

- Etablissement des déclarations EMEBI et récapitulatif fiscal et soumission aux autorités compétentes
- Etablissement des Déclarations d'Echange de Services
- Support en cas de contrôle



MERCI

03/09/2026